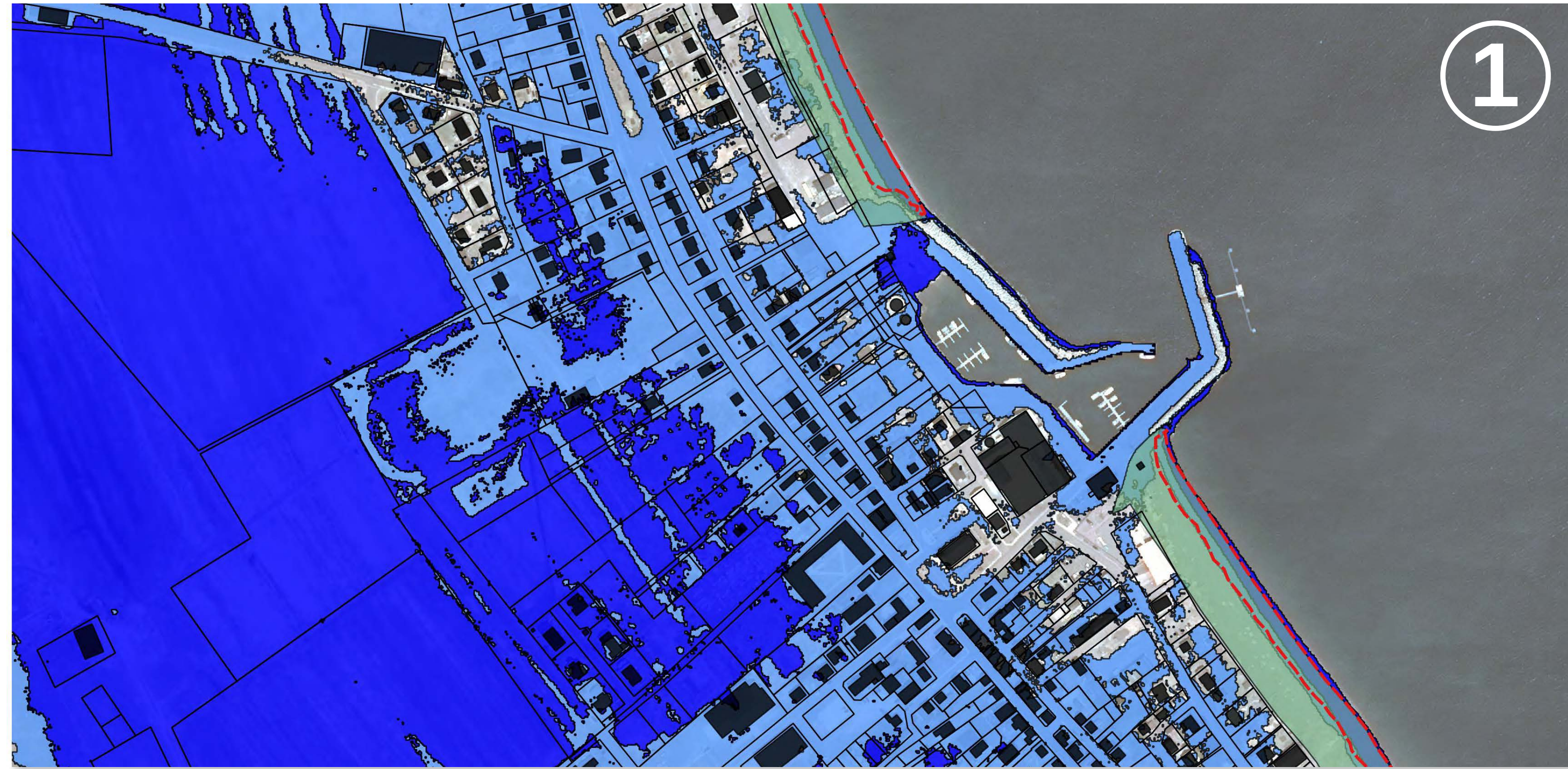


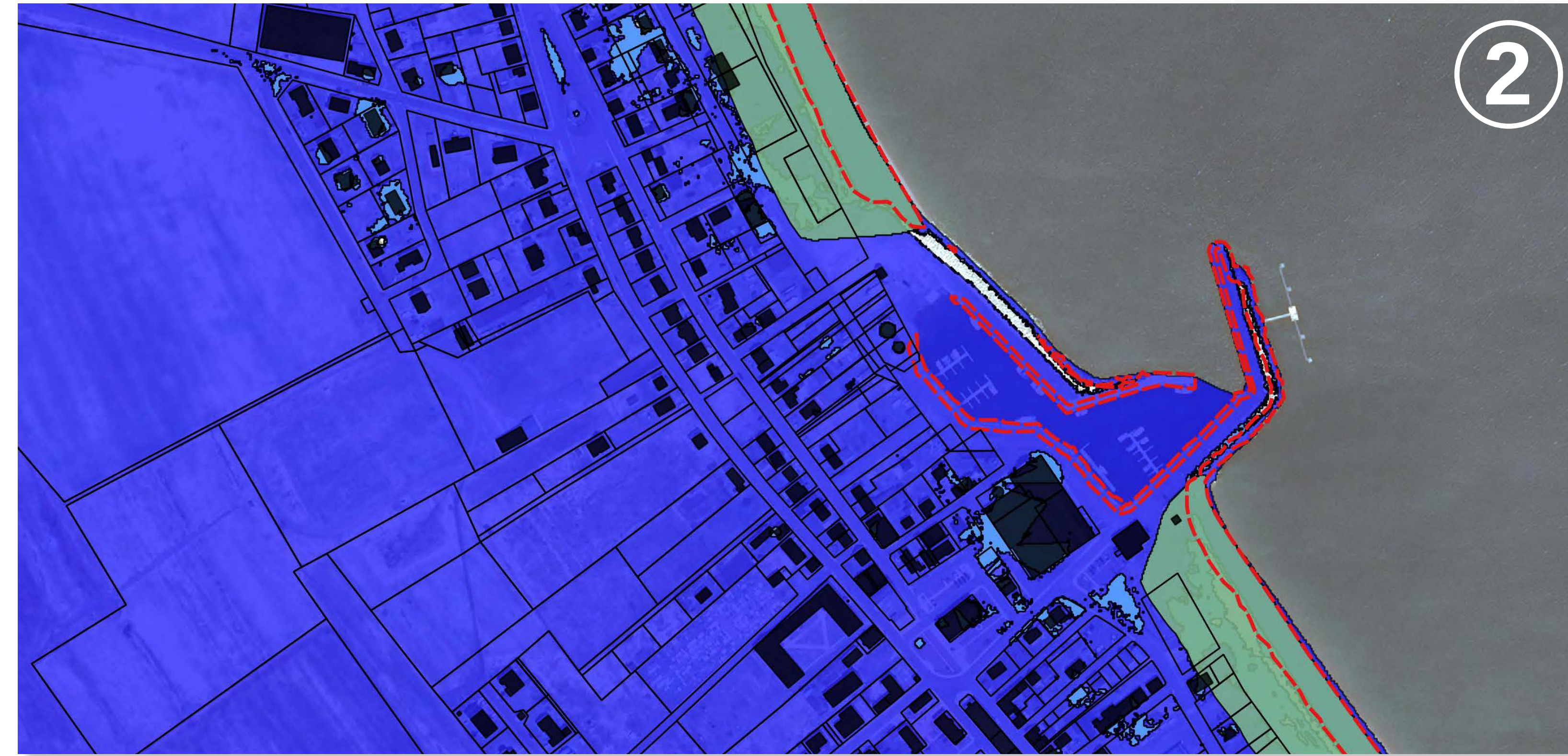
La construction du zonage

2016

Aléas « à court terme »



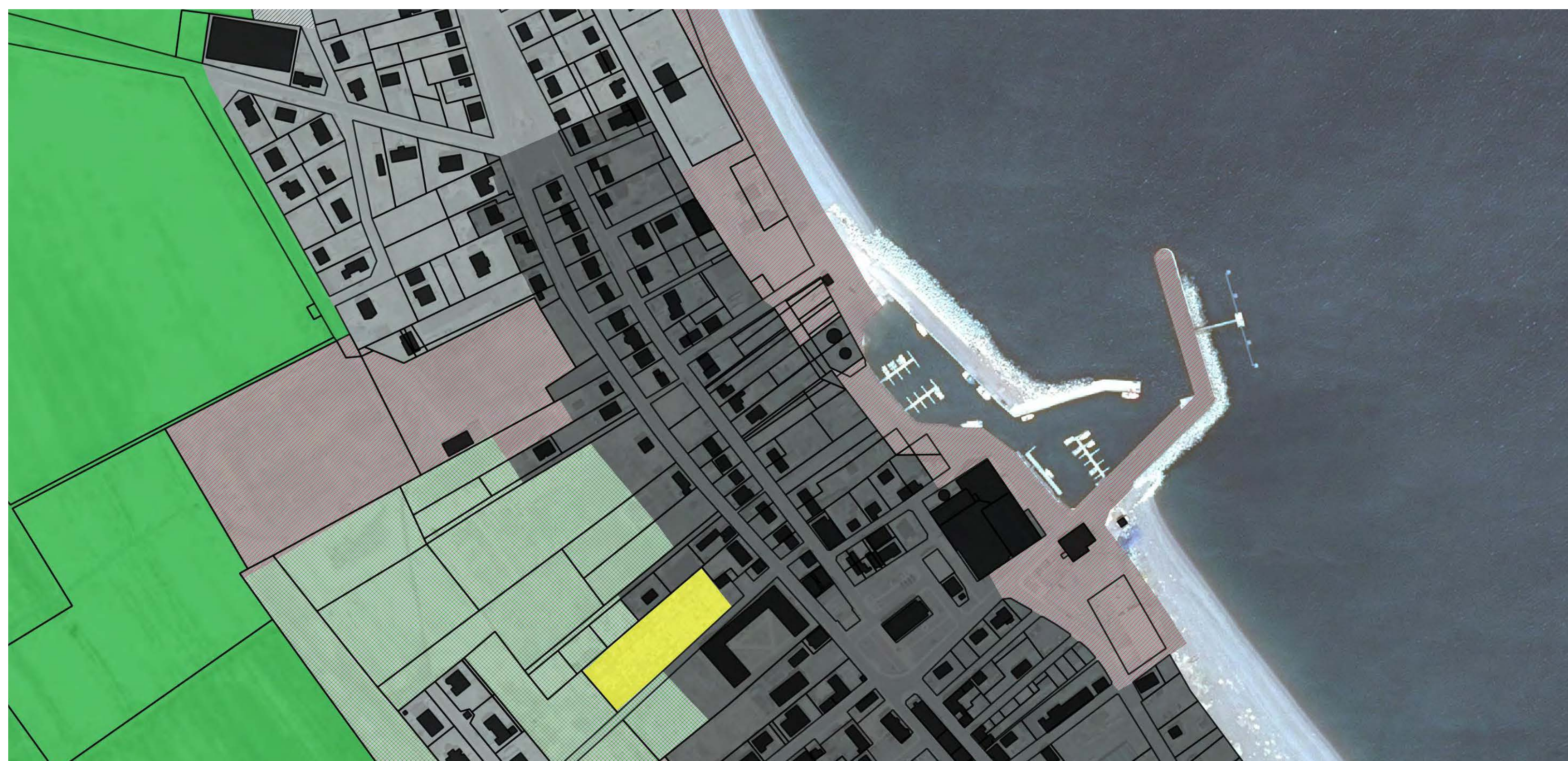
Aléas 2100 « à long terme »



- Légende**
- Recul du trait de côte
 - Submersion par franchissement
 - Submersion forte par débordement
 - Submersion faible par débordement

2016 - 2017

Enjeux



Légende

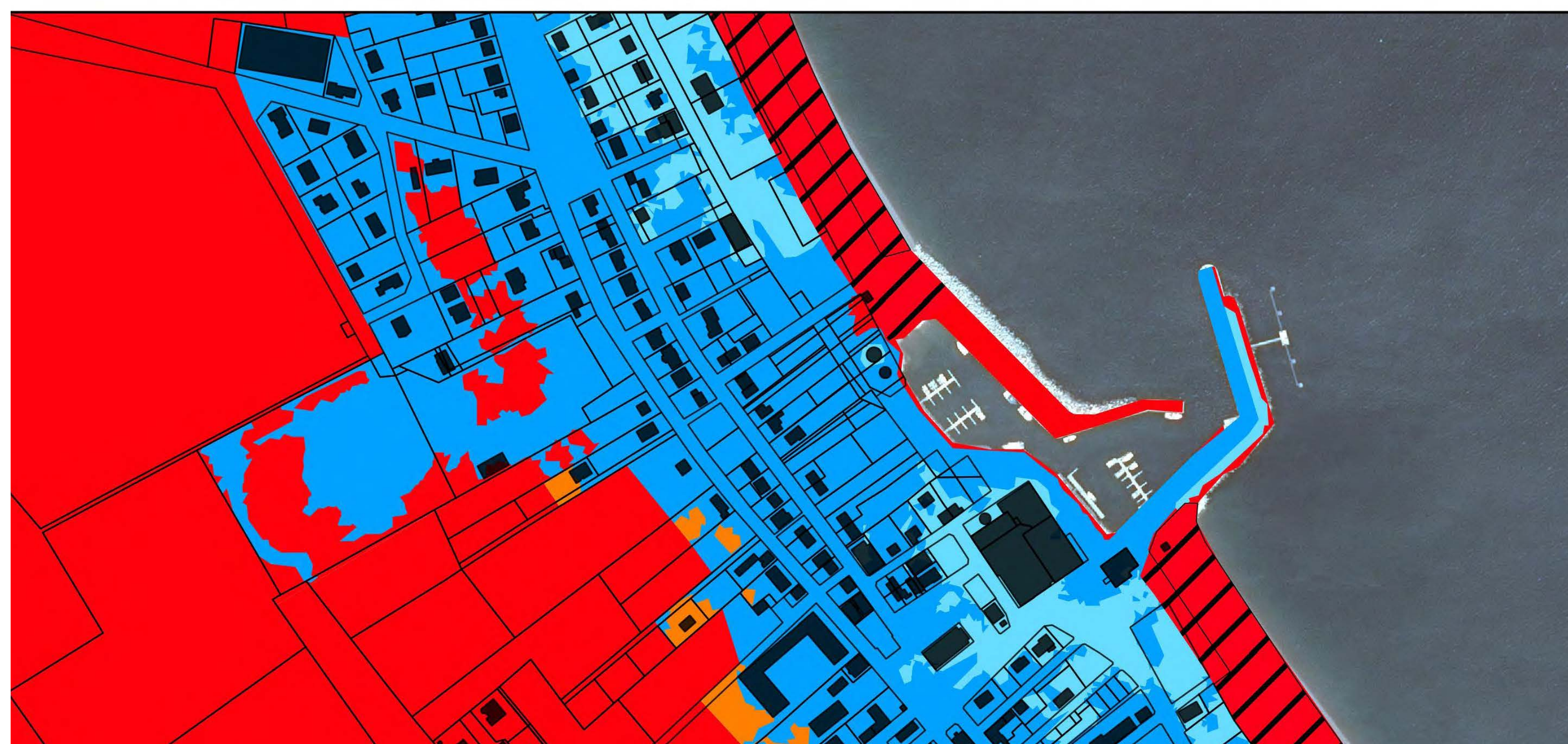
- CENTRE URBAIN
- ZONE HABITATION
- HABITATION TEMPORAIRE
- ZONE ACTIVITE
- PATRIMOINE
- ZONE ACTIVITE FUTURE
- HABITAT FUTUR
- ZONE AGRICOLE OU AQUACOLE
- ESPACE NATUREL

Les parties actuellement urbanisées utilisent les aléas à court terme **①**

Les parties non actuellement urbanisées utilisent les aléas à long terme = 2100 **②**

2017

Zonage réglementaire



- Inconstructible sauf pour les activités nécessitant la proximité de la mer
- Idem, plus les activités agricoles et les extensions <= à 20m² sans pièce à sommeil
- Constructible à condition de respecter les prescriptions de constructions
 - Bleu clair = 2100
 - Bleu foncé = référence

⚠ Les prescriptions se font par rapport aux aléas 2100



Le bleu foncé des cartes « Aléas » = Risque fort et submersion forte.
Dans le « zonage » il passe en rouge et le bleu clair des cartes « Aléas » passe en bleu.